

BRICODEAL
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 10.000.800 €
Siège Social : Rue Yves Glotin
Centre Commercial de BORDEAUX NORD – 33300 BORDEAUX
383 862 042 R.C.S. BORDEAUX

*

Nombre d'actions nominatives :

Nombre de voix :

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT

LE 28 AVRIL 2011

FORMULAIRE DE VOTE A DISTANCE

(valable pour toutes les assemblées successives
convoquées avec le même ordre du jour)

Le soussigné :

Nom :

Prénom usuel :

Domicile :

Propriétaire de (1) (2)

Usufruitier de (1) (2)

Nu propriétaire de (1) (2)

actions nominatives inscrites dans les comptes de la société à la date requise par les statuts pour pouvoir participer à l'Assemblée Générale.

Emet le vote suivant sur chacune des résolutions proposées au suffrage de l'assemblée :

RESOLUTION UNIQUE

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, décide à titre exceptionnel, de distribuer la somme de 8.381.920,50 € prélevée sur le compte « Autres Réserves », de sorte qu'il soit attribué à chaque action ayant droit au dividende, une somme de 7,45 €

Ces dividendes qui sont tous éligibles à l'abattement de 40 % concernant les personnes physiques, stipulé à l'article 158-3-2° du CGI, seront payables à compter de ce jour.

Le montant versé sera amputé (i) des prélèvements sociaux (12,3 %) retenus à la source et, (ii) en cas d'option dûment formulée, du prélèvement forfaitaire libératoire de l'impôt sur le revenu (19 %).

VOTE POUR (1)

VOTE CONTRE (1)

Abstention (1)

(1) Rayer les mentions inutiles

(2) Indiquer le nombre

I M P O R T A N T

Le soussigné est informé que :

- toute abstention exprimée dans le formulaire ou résultant de l'absence d'indication de vote sera assimilée à un vote défavorable à l'adoption de la résolution ;
- pour être valable, le formulaire de vote doit être complété par :
 - * l'indication des nom, prénom usuel et domicile de l'actionnaire
 - * la signature de celui-ci ou celle de son représentant légal ou judiciaire
- pour être prise en compte, la formule de vote à distance doit nous parvenir par tout moyen à votre au plus tard deux jours avant l'assemblée générale
- tout actionnaire peut voter par correspondance, nonobstant toute disposition contraire des statuts.

Fait à
le

Signature :